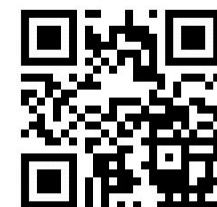


CADRE PROTECTEUR

Un horaire au sein d'un cadre protecteur

L'horaire qui est appliqué depuis le 17 septembre est un horaire créé par l'administration, avec des objectifs de performance élevés. C'est le résultat d'un compromis qui a été trouvé entre l'UNSA-ICNA et l'administration à l'occasion de la signature du relevé de conciliation du 13 juillet. En ce sens, comme tout compromis il n'est pas parfait, loin de là, mais au vu des garanties d'effectif que nous avons obtenu et compte tenu des verrous protecteurs qu'il mettait en place, ce compromis nous a paru acceptable.

VOTEZ UNSA
LES 4, 5 ET 6 DÉCEMBRE



icna.vote

CADRE PROTECTEUR

Pas d'expérimentations ?

Nous avons proposé une solution innovante et performante à l'administration afin d'accompagner au mieux la remontée à venir des effectifs. Nous avons notamment intégré dans notre proposition un échange de vacations au sein d'une même journée afin d'équilibrer au mieux les effectifs des équipes et d'éviter les effets de creux. Nous avons également proposé la mise en place d'un système de recyclages dirigés. L'administration a refusé notre proposition. Il est cocasse de voir à quel point elle aurait pu être utile, tant cet automne que dans les années à venir.

VOTEZ UNSA
LES 4, 5 ET 6 DÉCEMBRE



icna.vote

CADRE PROTECTEUR

Protégés jusqu'au prochain protocole

Nous avons obtenu, jusqu'à la définition d'un nouveau cadre national et pérenne d'organisation du travail des ICNA, le maintien du calendrier de droits à congés, régulièrement menacé, ainsi que le maintien des horaires issus du relevé de conciliation et donc de tout ce qui en découle (heures supplémentaires max, JRH, etc...). Une négociation locale aurait été insuffisante, le relevé de conciliation permet d'éviter toute remise en cause de l'accord.

VOTEZ UNSA
LES 4, 5 ET 6 DÉCEMBRE



icna.vote